

De l'aide pour les clients de la SWDE en difficulté



Le Gouvernement wallon a décidé ce 22 avril 2020 que les ménages touchés par le chômage économique en raison de la crise du coronavirus pourraient obtenir une aide de 40 € sur leur facture d'eau (correspond à un mois et demi de consommation d'eau pour un ménage moyen).

Depuis ce jeudi 23 avril matin, la SWDE enregistre les demandes de ses clients dans la situation. Pour en bénéficier, le client doit remplir un formulaire sur notre site internet (www.swde.be) à la rubrique Actualités/Dernières nouvelles, y joindre l'attestation de l'ONEM « *Demande simplifiée de chômage temporaire formulaire C3-2* » attestant de son chômage économique. Il recevra automatiquement un accusé de réception avec la confirmation que sa demande est, ou non, acceptée. Les 40€ seront automatiquement déduit de sa prochaine facture qu'il s'agisse d'un acompte ou d'une régularisation.